

Déviation à Chémery : Lettre ouverte à M. Perruchot, président du Conseil Départemental du L.&C.

Vous avez introduit votre projet de déviation à Chémery en mettant en avant un argument phare : la sécurité dans le centre-bourg. Or la véritable motivation de ce projet est donnée dans un document émanant du Conseil Départemental de Loir-et-Cher (dossier de présentation à la commission permanente, séance du 9 novembre 2012).

Extrait du document, page 12 : « Analyse comparative des deux itinéraires Contres-A85 : La configuration des deux itinéraires Contres-A85 doit conduire à privilégier la circulation des poids lourds sur la RD 956. Cet itinéraire présente pour la circulation des poids-lourds des caractéristiques meilleures que l'itinéraire RD 675- RD 976... ».

Ainsi donc votre but à terme est-il de dévier toute la circulation des poids-lourds sur Chémery et d'orienter la circulation automobile vers la route de Couddes et Saint Romain, à laquelle ce même document octroie « une forte vocation touristique (zoo de Beauval) ».

Charmant ! A Chémery tous les poids-lourds et plus de touristes ! Et vous osez dire aux Chémerois que votre souci est leur sécurité et le développement harmonieux de leur village ?!

Quelle sécurité ? Quand dès lors qu'ils sortiront du bourg ils se retrouveront submergés par les poids-lourds, en direction de Contres comme de Selles-sur-Cher !

Comme le soulignent certains Chémerois, la RD 956 a déjà fait des morts. Le rapport du Conseil Départemental cité ci-dessus indique, page 11, dans son étude d'accidentologie, que s'il n'y a eu aucun mort à déplorer dans le bourg de Chémery, il y en a eu 2 sur la RD956 sur son territoire communal entre 2000 et 2010. Or un accroissement du trafic poids-lourds tel que vous l'envisagez ne peut qu'accroître dramatiquement le nombre d'accidents sur cette route.

Quant-au développement harmonieux de Chémery, comment ne pas en douter quand les commerces de proximité vont inévitablement fermer un à un ! Quand l'avenir de l'école est compromis ! Quand vous signez la fin du tourisme vert ! La fin du tourisme culturel que drainait le château médiéval de Chémery qui, avec la sortie d'autoroute et les châteaux de la Loire à proximité, pouvait compter sur la manne touristique.

La déviation instaurée pendant 15 jours, à la suite de l'incendie de l'office notarial de Chémery, a démontré les conséquences d'une déviation sur les commerces. La pharmacie a alors enregistré une baisse de 40% de son chiffre d'affaires.

La population chémeroise a augmenté ces 20 dernières années, ce qui a permis le maintien d'une école dans le village. Or la transformation de la départementale de Chémery en couloir à poids-lourds risque fort de rebuter les candidats à l'installation.

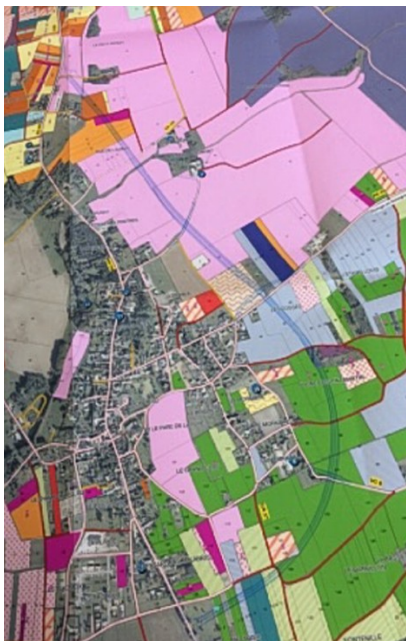
Chémery est aujourd'hui riche de la présence de plusieurs zones naturelles magnifiques, telles que Natura 2000, porte sur la Sologne, et la ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de l'Etang de l'Arche, qui attire des milliers d'oiseaux migrateurs. Or le tracé de la déviation tel qu'il est proposé aujourd'hui forme un barrage entre le village et ces attraits touristiques, et coupe littéralement les circuits pédestres.

La vocation de Chémery n'est-elle pas plus touristique, agricole, et résidentielle qu'industrielle ?

On fait miroiter aux Chémerois un centre-bourg plus agréable. Ainsi donc la pollution et la nuisance sonore engendrées par tous ces camions s'arrêteront-elles aux abords de la route de la déviation ? Le rapport du Conseil Départemental cité ci-dessus avoue lui-même, page 7, que « Cette augmentation du nombre de poids-lourds va augmenter les nuisances aux riverains : pollution, bruit, vibrations, insécurité vis-à-vis des autres usagers de la route. »

D'autant que nous ne parlons pas ici d'une simple déviation, comme on peut en voir ailleurs. Non. Nous parlons d'un tronçon de dépassement, comme stipulé en page 16 de ce rapport : « La déviation de Chémery permettra de sécuriser un créneau dans chaque sens sur la RD 956 pour les dépassements des poids-lourds : cela incitera les automobilistes à dépasser les poids-lourds sur un aménagement sécurisé plutôt que sur les sections existantes à 2 voies avec dépassement autorisé entre Chémery et Contres [...]. Les possibilités de dépassement sur de telles sections existantes à 2 voies deviendront de plus en plus rares avec l'accroissement du trafic et le risque de dépassements hasardeux augmentera. » Notez au passage que ce dernier commentaire prévoit l'augmentation de la dangerosité de la RD 956.

Or une zone de dépassement engendre fatalement de fortes accélérations, et donc une pollution et une nuisance sonore ressenties dans tout le village. Et ce ne sont pas le tracé prévu « partiellement en tranchée » (de 50 cm ! quelle efficacité ?!) ni les protections phoniques prévues sur la base des minimas imposés par les normes qui vont éviter cela.



Plan officiel du tracé, consultable auprès de la mairie de Chémery

On remarque au passage que le tracé proposé est à proximité immédiate des habitations, promettant des nuisances maximales en termes de bruit, de pollution et de vibration pour les riverains, sans commune mesure avec ce que connaît actuellement le bourg, puisque le flux des camions sera considérablement accru et que la vitesse sera celle d'une départementale en zone de dépassement.

Alors, non, décidément, ce projet n'est pas le fruit d'une volonté d'améliorer la sécurité et la qualité de vie des Chémerois.

Des solutions existent pour diminuer la vitesse dans les bourgs. Ralentisseurs, chicanes, circulation alternée, feux tricolores, vitesse limitée à 30 km/h radars... sont autant de solutions qui ne coûteraient pas 11 M€ et qui ont démontré leur efficacité dans d'innombrables villages.

Ils dissuaderaient rapidement les transporteurs nationaux et internationaux de passer par Chémery. Or les entreprises installées à Chémery ne draineront jamais à elles seules des centaines de camions par jour. Ni même celles installées à Contres d'ailleurs. Surtout pas l'entreprise Saint Michel, qui conditionne désormais ses produits à Blois, et donc les expédie depuis Blois et non depuis Contres.

Mais d'abord, ne serait-il pas logique de terminer la rocade de Contres avant d'entamer un nouveau chantier ? Et de commencer par réaliser la déviation de Cormeray, plus proche de Blois ?

Et comment comprendre la priorité accordée au projet de déviation de Chémery, par où passent quelques centaines de poids-lourds par jour, par rapport à celui de Mur-de-Sologne, par où passent plusieurs milliers de poids lourds par jour ? D'autant qu'une déviation à Mur-de-Sologne, qui est situé sur l'axe majeur de circulation du Loir-et-Cher, aussi appelé « colonne vertébrale du département », permettrait de diminuer le trafic poids-lourds à travers Chémery.

Une fois ces projets menés à bien et des aménagements de dissuasion installés dans le bourg de Chémery, le village pourrait retrouver sécurité et qualité de vie. Ce qui ne sera pas le cas si vous réalisez votre projet.

Mais revenons à la raison d'être du projet : canaliser tous les poids-lourds allant de Contres à l'A85. Il est permis de douter qu'ils s'engageront réellement sur l'autoroute, étant donné le surcoût que cela représenterait pour eux par rapport à l'itinéraire passant par la RD 976 reliant Noyers-sur-Cher à Vierzon. S'ils ne prennent pas l'A85, Chémery ne sera pas seul à souffrir de cette concentration de camions. Tous les villages et hameaux bordant la RD 976 entre Noyers et Vierzon seront confrontés au même problème. Or quand on vous demande les chiffres (il est techniquement aisé de relever le nombre de camions s'insérant sur l'autoroute au péage de Chémery), vous répondez que vous ne les connaissez pas, « qu'ils sont difficiles à obtenir ». Ainsi donc aucuns chiffres n'étayent vos suppositions ?

Mais au fait, M. Perruchot, n'y a-t-il pas des chantiers autrement plus importants et plus urgents dans notre département, dans lesquels investir ces millions d'euros ? Il y a peu, le 13 décembre dernier, Le Petit Solognot tirait la sonnette d'alarme au sujet de ce qu'il appelait « le malaise dans les EHPAD publics ». Le déficit alarmant d'EHPAD en Loir-et-Cher ne mériterait-il pas d'être traité prioritairement, pour que nos aînés devenus dépendants puissent enfin bénéficier de l'accueil dont ils ont désespérément besoin et qui leur est refusé aujourd'hui faute de places ?

Respectueusement

Les Membres de l'Association de Chémery sans détour appuyés par les signataires de notre pétition.